

Informations sur le changement de service externe sur la prévention et la protection au travail

4 janvier 2022

Récepteur:
Tout le personnel Bureau de Bruxelles

Personnages de dictée: ST

Nous tenons à vous informer qu'un changement du service de prévention externe (SEPP) a eu lieu le 1er janvier 2022.

Service externe de prévention et de protection au travail
jusqu'au 31.12.2021:

IDEWE
Rue de la Loi 23 – 1040 Bruxelles

Service externe de prévention et de protection au travail à partir
du 01.01.2022:

Securex Preventie & Bescherming - Prévention & Protection (en anglais)
Sint-Michielswarande 30 1040 Bruxelles
Tél. +32 2 729 93 18
Tél. : +32 2 706 96 66
Courriel : myprevention@securex.be

Pour plus d'informations, nous mettons à votre disposition les documents suivants sur l'intranet sous l'onglet « Personnel » de la vignette « Bruxelles – Avis » :

- Securex SEPP D03 – Mitteilung an das Personal / Gesundheitsüberwachung und Risikomanagement
- Securex SEPP D04 – Personalmitsellung / Informelle Konsultationen
- Securex SEPP D05 - Mitteilung an das Personal / Antrag auf psychosoziale Intervention

Ceci est également associé à l'adaptation des règlements de travail actuels.
Cela a été adapté dans les points suivants:

1. Chapitre I, article 2, point 6

Nom: Securex

Adresse: Sint-Michielswarande 30 1040 Brussel

Numéro de membre : 135387

2. Annexe 5, point 3: Nouveau nom du titulaire:

Le nom de ce consultant et ses coordonnées sont les suivants :

Service SEPP Securex :

Ligne de soutien Intervention psychosociale

Téléphone: 0800 100 59

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez nous joindre au 030/8192-131.

Vous pouvez également nous envoyer vos questions à
lohnbuchhaltung@voeb.de.

Après l'enregistrement et l'entrée en vigueur du nouveau règlement de travail, nous vous les remettrons, accompagnés d'une déclaration de consentement.